

# Circonscription du Val de Siagne

Inspecteur de l'Education Nationale  
(I.E.N.)

Mr Etienne RIGOUT  
04. 92.92.89.52  
[ien06.siagne@ac-nice.fr](mailto:ien06.siagne@ac-nice.fr)

## Psychologue

Ecoles de Mouans-Sartoux, La Roquette, Auribeau.

Frédérique PEREZ-BENOIT  
[Psychologue2.val-de-siagne06@ac-nice.fr](mailto:Psychologue2.val-de-siagne06@ac-nice.fr)

Bureau à l'école Aimé LEGALL  
04.92.92.43.94 (répondeur)

## Maîtres E

Enseignants Spécialisés  
chargés de l'aide pédagogique

Isabelle MAKOWKA  
[Isabelle.Makowka@ac-nice.fr](mailto:Isabelle.Makowka@ac-nice.fr)  
Ecoles de Mouans-Sartoux

Catherine HUEBER  
[catherine.hueber@ac-nice.fr](mailto:catherine.hueber@ac-nice.fr)  
Ecoles de la Roquette sur Siagne

Eric FIORETTI  
[Eric.Fioretti@ac-nice.fr](mailto:Eric.Fioretti@ac-nice.fr)  
Ecoles d'Auribeau sur Siagne

Le Réseau d'Aides est une des réponses aux difficultés de l'enfant à l'école en concertation avec les enseignants et en collaboration avec les familles.

Sur le secteur de Mouans-Sartoux, La Roquette, Auribeau, il est composé d'une psychologue, et de trois enseignants spécialisés dans l'aide pédagogique.

## A quoi sert un RASED ?

- Il a deux types de missions : la remédiation et la prévention des difficultés d'adaptation scolaire.
- Il analyse la situation scolaire de l'enfant à partir d'observations, d'évaluations, de bilans et d'entretiens.
- Il favorise la concertation à l'intérieur de l'école entre l'élève, sa famille et l'enseignant.
- Il peut proposer des aides spécialisées dans l'école (adaptation et rééducation) ou orienter vers des aides extérieures (CAMSP, CMP et autres).

## Comment intervient le RASED ?

- Il intervient à la demande des enseignants, des parents ou des enfants.
- Il élabore un projet d'aide en collaboration avec eux.

# Réseau d' Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté



## Val de Siagne

Antenne Mouans-Sartoux, La Roquette, Auribeau

*Le RASED est un dispositif ressource mis en place par l'Education Nationale depuis 1990 (B.O. n° 900 82 du 09/04/90 et circulaire n° 2009-088 du 17/072009 parue au B.O n°31 du 27 août 2009) dans les écoles maternelles et élémentaires, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.*

*Mise à jour septembre 2009*

## **Le psychologue**

### ***Ses missions :***

Au sein de l'institution scolaire, il participe à la réussite et à l'intégration de tous les enfants.

Il fait partie de l'équipe éducative et œuvre en collaboration avec l'école et ses différents partenaires extérieurs pour :

- La conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures d'aide au bénéfice des élèves en difficulté.
- L'aide à la mise en place de projets personnalisés.
- L'intégration d'élèves en situation de handicap.
- La prévention des difficultés.

### ***Ses actions :***

- Il pratique l'observation ou l'examen clinique des enfants en difficulté après autorisation écrite des familles.
- Il contribue à la mise en place et au suivi d'aides psychologiques en collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires éducatifs.
- Il participe à l'organisation, au fonctionnement et à la vie des écoles pour la prévention des difficultés scolaires.
- Il intervient comme médiateur ou coordonnateur entre les enfants, l'école, les parents et les organismes extérieurs.

Il intervient toujours suite à une demande qui peut émaner d'enseignants, de parents ou d'enfants et est lié par le secret professionnel.

## **L'enseignant chargé de l'aide à dominante rééducative (option G)**

### ***A qui s'adresse son aide ?***

*Aux enfants qui rencontrent des difficultés et pour lesquels le renforcement des exercices pédagogiques, les encouragements ou les méthodes de soutien n'ont pas été efficaces.*

Cela se traduit alors par un échec total ou partiel que l'on ne peut imputer à un manque de capacités intellectuelles.

Il s'agit pour eux de surmonter des difficultés personnelles qui surviennent en relation avec des situations scolaires. Ces difficultés peuvent également s'exprimer par des conduites d'immaturation, d'instabilité, d'inhibition, d'inappétence scolaire, par des troubles de la communication.

### ***Quels sont ses objectifs ?***

- Amener les enfants à dépasser les obstacles, en particulier en les aidant à établir des liens entre leur « monde personnel » et les codes culturels que requiert l'école, par la création de médiations spécifiques
- Favoriser un engagement actif de l'enfant dans différentes situations, la construction ou la restauration de ses compétences d'élève
- Permettre la (re)conquête du désir d'apprendre et l'estime de soi ainsi que l'ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles : conditions d'une meilleure efficacité dans les activités et les apprentissages.

## **L'enseignant chargé de l'aide à dominante pédagogique (option E)**

### ***A qui s'adresse son aide ?***

Aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre, mais peuvent tirer profit de cette aide. Elle vise à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite, à la progression dans les savoirs et les compétences, en référence aux programmes de l'école primaire.

### ***Quels sont ses objectifs ?***

En référence aux domaines d'activité de l'école maternelle ou aux domaines disciplinaires de l'école élémentaire, ses actions visent à :

- la maîtrise des méthodes et des techniques de travail
- la stabilisation des acquisitions et leur transférabilité
- la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite

Les conditions ainsi créées favorisent l'expérience du succès et la prise de conscience des progrès.

*L'aide du maître E n'est jamais conçue comme une activité de rattrapage ou de soutien.*

*C'est une aide à l'apprentissage : « Pourquoi et comment l'élève apprend-il ? ».*

*En s'interrogeant sur le cheminement cognitif de l'élève, elle doit lui permettre d'oser, de risquer pour dépasser sa peur d'apprendre et...réussir !*